
Mot du maire

La sécurité est un vaste sujet qui nous concerne tous.

Qu'il s'agisse d'une structure privée ou collective, de personnes ou de biens, de l'espace professionnel ou du domicile, la sécurité s'applique à tous les gestes de la vie.

Toutes les situations ont des points de vulnérabilité. Il s'agit de les appréhender avec minutie sachant que, chaque jour, des tendances nouvelles d'insécurité viennent s'y ajouter et majorer le sentiment d'isolement ou d'impuissance.

La réponse ne peut être que collective mais avec une très forte implication de chaque citoyen.

Sans céder à la panique ou au découragement, nous devons tous ensemble modifier nos comportements pour apporter des réponses globales et retrouver une quiétude.

Gérard SANTOSUOSSO

DANS CE NUMERO

Pages 2 à 3 : Les Travaux
Pages 4 à 5 : la sécurité
Page 6 : Réunions de quartier
Page 7 : Environnement
Page 8 : Urbanisme
Page 10 : Espaces ados
Page 11 : Solidarité
Page 12 : La Poste
Page 13 : Elections
Page 14 : Salle Multisports
Pages 15 à 17 : Informations
Page 18 : Les enquêtes publiques
Page 19 : Funéraire
Page 20 : Les animaux
Pages 21 à 23 : Services à la population
Page 24 : Les manifestations
Page 25 : Les déchets
Page 26 à 27 : Tribune libre
Page 28 : Contact

À l'intérieur flyers

- * sur les réflexes contre les cambriolages
- * sur le brûlage à l'air libre des déchets verts

Déploiement de la fibre optique

Après de longues années d'attente, la fibre optique est enfin arrivée à Trouy nord depuis fin Août et de nombreux truciens ont décidé de s'équiper pour obtenir un débit plus rapide que l'ADSL.

L'opérateur Orange (qui finance intégralement le déploiement de la fibre optique sur les communes de l'agglomération, à l'exception de Lissay-Lochy et Vorly qui ont rejoint Bourges Plus plus tard) et la municipalité ont organisé une réunion publique lundi 29 août 2016 afin de faire le point, donner les aspects techniques et financiers et répondre aux questions matérielles.

Quelques secteurs nécessitent encore des travaux mais tout devrait être résolu prochainement.

Deux sites internet sont accessibles pour vérifier son éligibilité :

- degrouptest.com
- réseaux.orange.fr/couverture-fibre.

Le déploiement complet de la fibre sur la commune de Trouy est toujours prévu à horizon 2018.

Château Rozé

Les arbres du parc et du bois, tombés à terre ou dangereux, ont été enlevés par une entreprise spécialisée en septembre 2016. Une ouverture au public des chemins internes au Parc est envisagée.

D'autres travaux d'accès devront être programmés pour relier le chemin existant au bâtiment.

Les travaux de réfection de toiture ont eu lieu en juin 2016.



Bibliothèque

Les 2 portes et les 4 fenêtres de la bibliothèque ont été modernisées et remplacées par des fenêtres PVC. Ce matériau plus isolant doit permettre de limiter la consommation d'énergie tout en apportant plus de clarté dans les pièces de la bibliothèque. Coût des travaux : 11 000 €

Tennis

Une tranche de travaux de remplacement des clôtures du terrain de tennis est prévue en octobre 2016.



Radar pédagogique

Il poursuit son périple au sein de la ville de Trouy. Il est en fonction route de Châteauneuf à Trouy nord, à l'entrée de l'agglomération en venant du sud. Regardez bien votre vitesse à cet endroit, les résultats sont frappants.

Route de Châteauneuf

Les travaux de rétrécissement de circulation et d'aménagement d'un quai bus ont démarré le 20 août pour 2 semaines, devant la mairie annexe de Trouy.

Un passage piéton aux normes « personnes à mobilité réduite » a été créé et une partie du trottoir a été recouvert en enrobé.

Un plateau ralentisseur avait été envisagé à cet endroit mais la surélévation des bordures et des trottoirs aurait pu entraîner des difficultés pour certains riverains pour sortir de chez eux (frottement bas de caisse).



Modification du stationnement

Par arrêté municipal n° 60 du 29 juin 1977, le stationnement est unilatéral alterné semi mensuel en bordure de la RD 73 (route de Châteauneuf) dans la traversée de Trouy nord.

Le stationnement sur le trottoir est autorisé du 1 au 15 de chaque mois, côté des numéros impairs.

Le stationnement sur le trottoir est autorisé du 16 à la fin du mois, côté des numéros pairs.

Cette mesure doit permettre à tous les piétons de pouvoir circuler librement sur un des trottoirs.

Merci d'avance de votre civisme.



Avenue des Anciens Combattants

Les travaux ont démarré en septembre 2016.
Les travaux consistent à reprendre le réseau d'eaux pluviales, poser des bordures de trottoirs, créer des écluses asymétriques pour dévier et ralentir la circulation.
De plus, les trottoirs seront refaits en enrobé et la couche de roulement sera refaite par les services des routes du département.



Route de la Grange Saint-Jean

Le projet comprend aussi une amélioration des conditions de visibilité au stop, en agrandissant le trottoir côté rue du Grand Chemin, et en créant une traversée piétonne avec abaissement des trottoirs.

Les travaux ont démarré le 19 septembre 2016, sous alternat de circulation.

Les enrobés des trottoirs et de la route auront lieu mi octobre.

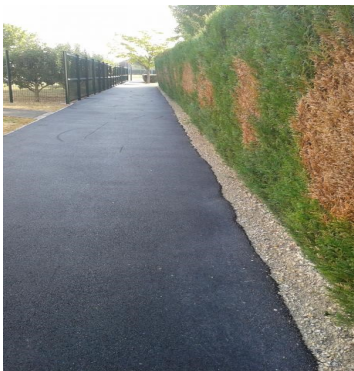
Travaux départementaux

La RD 2144, route de Saint-Amand, a été refaite dans sa 2^{ème} portion au niveau des Vallées Froides.

En 2 ans le département du Cher a refait la couche de roulement des 4 km séparant le giratoire de la rocade de l'entrée de Bourges.

Un procédé innovant, dit enrobé tiède, a été mis en œuvre, limitant le rechargement à 3 cm et en limitant la production de gaz à effet de serre.

Une partie de la couche de roulement de la route de Châteauneuf sera aussi refaite par les services des routes du département.



Trottoirs

Les trottoirs situés au début de la rue de la Pertuisane ont été refaits en enrobé.

Au niveau de l'école maternelle du nord, la réfection du chemin côté école a été réalisée en enrobé pour permettre, notamment aux poussettes de rallier l'école maternelle les pieds au sec.

Station d'épuration



Les travaux de la conduite de refoulement ont démarré début juin et se sont terminés fin septembre 2016. Ces travaux pris en charge par Bourges Plus ont été réalisés par les entreprises EUROVIA et la SAUR.

Les eaux usées de la station de Trouy sont acheminées par une conduite de refoulement jusqu'à Bourges au niveau d'un poste en face la gendarmerie de l'avenue de Saint-Amand.

Les essais d'étanchéité de tous les ouvrages étant réussis, le poste de refoulement entrera en fonction en octobre 2016.

Les bassins inutiles de l'ancienne station d'épuration sont démolis dans la foulée.

La sécurité des commerces



Le jeudi 9 septembre à la mairie de Trouy, devant une assistance attentive, composée des commerçants de Trouy bourg et des élus, le Major de Police, François ROUX, en tant que référent sûreté et le capitaine LEGRAND, en charge des patrouilles de nuit, sont intervenus sur invitation de Monsieur le maire pour présenter le rôle du référent sûreté, faire état des statistiques de l'état de la délinquance sur Trouy mais aussi et surtout pour expliquer aux commerçants « **comment se protéger** ».

Déclenchée par le braquage récent de la Pharmacie de Trouy bourg, Monsieur le maire précise que cette rencontre a pour objectif de réfléchir tous ensemble à des actions adaptées aux spécificités et à la géographie de notre

commune. « **Avec une attaque à main armée dans notre ville, nous avons franchi un degré supplémentaire que nous ne pouvons ignorer** ».

S'agissant du rôle du référent sûreté, ses missions visent essentiellement à améliorer la sécurité des bâtiments, à effectuer le suivi des dossiers de vidéo protection, à apporter des conseils en matière de prévention technique des actes de malveillance et à mettre en œuvre des diagnostics et des audits de sûreté sur toutes demandes publique ou privée.

Sur ce chapitre le Major de Police, François ROUX, a illustré plusieurs points, parmi lesquels on peut citer (liste non exhaustive) :

La mise en sécurité d'un bâtiment s'opère selon plusieurs axes qui traitent tant l'intérieur que l'extérieur. Tout est étudié afin que la mise en sécurité soit cohérente et efficace.

La notion du temps de résistance qui consiste à ralentir le délinquant mais qui doit également être en adéquation avec l'alerte et l'intervention des services de police.

La vidéo protection, dont l'installation est très encadrée, qui n'est pas une surveillance mais un moyen d'enquête et qui permet d'élucider des actes de malveillance, des cambriolages et des agressions...

Le dispositif « alerte commerces » qui est piloté par la CCI (Chambre de Commerces et de l'Industrie) et qui permet en temps réel de diffuser des événements factuels (vols, circulation de faux billets...) auprès des commerçants, artisans ou entreprises.

Par extension à l'ensemble de la population, il est également évoqué l'opération, « voisins vigilants », laquelle donne de très bons résultats grâce à la solidarité.

Car en effet, lutter contre l'insécurité est l'affaire de tous.

Concernant la ville de Trouy, le Major de Police, François ROUX, a remarqué une baisse réelle des cambriolages. Il souligne à cet effet les résultats efficaces obtenus par l'opération « LAPI » (Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation) grâce aux patrouilles de jeunes retraités de la police.

Il a rappelé à cet effet que l'opération « tranquillité vacances » fonctionne toute l'année.

Au cours de la présentation, il a été confirmé auprès de l'assistance que les patrouilles de police passent très régulièrement sur Trouy même si les habitants ne le remarquent pas toujours (parfois rondes avec voitures banalisées) et que la Mairie et les services de police sont en constantes relations.

Au niveau de la population, un message important a été rappelé : surtout ne pas hésiter à signaler à la police tout ce qui paraît suspect.

Enfin, un des volets de cette réunion s'est attaché à donner des conseils aux commerçants pour se protéger. Outre la protection des locaux, la sécurisation des abords extérieurs, il faut aussi :

informer sa clientèle sur les mesures de sécurité et de protection de l'établissement,

former son personnel aux mesures de prévention,

éviter les habitudes et la routine,

et **surtout être attentif**.

Sur ce dernier point, le Major de Police, François ROUX, a illustré ses propos par des exemples concrets. A l'issue de cet exposé intéressant et complet, Monsieur le maire a indiqué les premières pistes de réflexion de la Ville.

Constituer une commission, former les élus et les agents aux mesures de prévention pour apprendre à être observateur ;

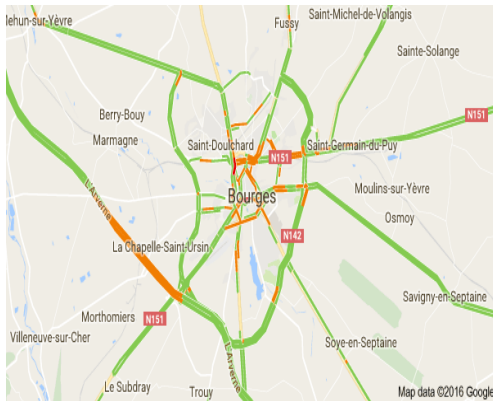
Instaurer dans certains quartiers et en concertation avec les habitants l'opération « voisins vigilants » ;

Recourir au dispositif « alerte commerçants » en suggérant aux commerçants de constituer une association qui pourrait adhérer à la CCI;

Encourager les aménagements sécuritaires qui peuvent réduire le coût des assurances ; et enfin réactiver le CLSPD (Conseil Local de Prévention de la Délinquance créé à Trouy en 2007).

Cette rencontre a fait l'objet de plusieurs échanges constructifs et de la diffusion de flyers dont un est joint au présent Bien Vivre à Trouy, l'autre s'adressant plus particulièrement aux commerces (qui leur sera adressé par courrier).

Comptages routiers



Le département du Cher a fourni les relevés des comptages annuels effectués sur les routes départementales de Trouy, **hors agglomération**.

La RD 73 (route de Châteauneuf) a un trafic total (2 sens confondus) de 3301 véhicules par jour, entre Bourges et la porte de Trouy, dont 105 poids lourds (PL).

La RD 73 (rue du Grand Chemin) a un trafic total de 4246 véhicules par jour, entre la rocade et Trouy, dont 142 PL.

La RD 73 a un trafic global de 2732 véhicules par jour, au sud de Trouy, dont 87 PL.

La RD 2144 (route de Saint-Amand) a un trafic total de 4293 véhicules par jour dont 167 PL, entre Bourges et la porte de Saint-Amand.

La RD 2144 (route de Saint-Amand) a un trafic total de 6392 véhicules par jour dont 635 PL, entre la porte de St Amand et Levet.

La RD 107 (route de La Chapelle) a un trafic total de 1481 véhicules par jour dont 74 PL.

La RD 31 (route du Subdray) a un trafic total de 650 véhicules par jour dont 34 PL.

A titre de comparaison, la rocade a un trafic total de 12 263 véhicules entre le giratoire de l'autoroute et la porte de Saint-Amand, dont 3531 PL.

Entre 2011 et 2015, le trafic sur toutes ces voies s'est avéré stable sauf sur la RD 73 entre Trouy bourg et la rocade qui est passé de 3912 à 4246 véhicules par jour (+ 8.5 %).

Dans la catégorie PL, sont comptabilisés les poids lourds de plus de 3.5 T, les semis remorques, les tracteurs, les bus, les campings cars, ...

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez consulter la carte annuelle des trafics sur le site <http://www.cg18.fr>.

Les élus municipaux souhaitent venir à votre rencontre et en conséquence, vous invitent à participer aux réunions de quartier ci-après programmées dont le découpage des quartiers se réfère à celui des bureaux de vote.

Ces réunions de quartier seront l'occasion pour la municipalité d'échanger avec les habitants sur les dossiers en cours ou à venir.

D'ores et déjà 4 grands thèmes ont été retenus par le Maire et les élus :

- * la sécurité des biens et des personnes publics ou privés,
- * Les investissements, où en est-on ?
- * Qu entend-on par Civisme ?
- * La question de la mutualisation entre la ville et l'agglomération de Bourges plus et dans nos communes

Ces réunions permettront également de recueillir vos avis, en tant que truciens, sur les réalisations et projets menés, de connaître vos attentes et difficultés au quotidien et de présenter les grands projets et les réalisations sur la ville et sur votre quartier.

Ces rencontres, ouvertes à tous les habitants du secteur concerné, permettront à chacun de participer activement à la vie et à l'amélioration de la ville et de leur quartier.

Un verre de l'amitié clôturera ces rencontres.

CENTRE CULTUREL	Espace Jean Marie Truchot	Espace Jean Marie Truchot	CENTRE CULTUREL
Mardi 4 octobre à 18h15	Vendredi 14 octobre à 18h15	Vendredi 21 octobre à 18h15	Mardi 15 novembre à 18h15
Avenue Roland Garros	Allée Boris Vian	Allée des Brigamilles	Allée des Marjolaines
Avenue de St Amand	Allée César	Allée des Buissons	Allée Sainte Hélène
Chemin du Meunier	Allée des Acacias	Allée des Ecoles	Chemin des Mondors
Chemin des Ormeaux	Allée des Anémones	Allée St Jean	Chemin du Gros Buisson
Impasse du Fanal	Allée des Aulnes	Avenue du Cabaret	Chemin Sainte Marie
Impasse de la Pertuisane	Allée des Jonquilles	Chemin des Coudres	Impasse Louis Juvet
Impasse de la Saunière	Allée des Mimosas	Ferme des Noyers - rte de Plaimpied	Impasse Victor Hugo
Impasse de l'Espingole	Allée des Mirabelles	La Grange St Jean	Le champ de la Folie— rte de Châteauneuf
Impasse du Peson	Allée des Myosotis	Rte de la Chapelle n° 1 à 10 T	Les Mondors
Les Cueilles—Rte de Châteauneuf	Allée du Petit pré	Rte de la Grange St Jean	Les Pieds aux Joncs
Place de la Tarière	Allée de la Ruelle	Rte de Plaimpied	les Vallées Froides— rte de St Amand
Route de Châteauneuf	Allée des Vignes	Rue des Garennes	Place Georges Brassens
Rue de la Pertuisane	Allée des Violettes	Rue de Grandfond	Rue des Frères Lumière
Rue de la Rivelaine	Allée du Mai	Rue du Parc	Rue des Marjolaines
Rue de la Saunière	Allée St Joseph	Rue des Pervenches	Rue Edith Piaf
Rue de l'Espingole	Allée St Sylvain	Rue du 19 mars 1962	Rue Hervé Bazin
Rue du Clos des Vents	Av. des Anciens Combattants	Rue du Champ du Puits	Rue Jacques Brel
Rue du Fanal	Chemin du Bodivieux	Rue du Grand Chemin	Rue Jean Gabin
Rue du Meunier	Ferme de Givray	Rue du Paradis	Rue Louis Juvet
Rue pasteur	La fosse Berthaud—Rte de la Chapelle	Rue Louise Michel	Rue Marcel Pagnol
	Le pontet— Rte de St Amand	Rue du Hameau du Carré d'As	Rue Sainte Hélène
	Les Vallées – Rte de Châteauneuf		Rue Victor Hugo
	Rte de la Chapelle n°12 à 29		Rue Yves Montand
	Rue Calmette et Guérin		
	Rue des Acacias		
	Rue des Bouleaux		
	Rue des Iris		
	Rue des jacinthes		
	Rue des Noyers		
	Rue du Château Gaillard		
	Rue du Domaine de la Cure		
	Rue du Grand Lac		
	Rue du mai		

Vente de terre végétale

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m3 sur la base d'1m3 au minimum et sur inscription avant le **7 octobre 2016**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie (tél 02.48.64.78.18, mail : mairie.trouy@wanadoo.fr, adresse : place du 8 mai 1945 18570 Trouy)

La vente sera organisée **les 11 et 13 octobre 2016** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public). Le transport sera à la charge du demandeur.

INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE À retourner au plus tard le 7 octobre 2016

-
Nom Prénom.....

Adresse :

Tél. :

Quantité à prendre :

Nombre de Trajet envisagé

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Date d'enlèvement : mardi 11 ou jeudi 13 octobre de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
(Rayez la date inutile)

Je joins mon chèque d'un montant de

Les haies et les arbres

La municipalité est régulièrement saisie de requêtes d'administrés concernant les haies séparatives de propriétés.

Il est rappelé que chaque concitoyen est responsable de ses arbres et haies et doit en assurer l'entretien et la taille pour ne pas gêner son voisinage et le passage des piétons sur les trottoirs.

L'article 671 du code civil précise que :

- tout arbre ne dépassant pas 2 m de haut doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative
- tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative de deux propriétés.

En pratique, ces limites s'avèrent souvent insuffisantes et doivent être augmentées pour faciliter la taille verticale et s'épargner tout conflit de voisinage.



Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)



Les lois Grenelle et ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014) ont renforcé la volonté de travailler à une échelle intercommunale et le PLUi est désormais l'outil de planification le plus opérant pour un aménagement efficient du territoire.

Aujourd'hui, il existe deux types de documents d'urbanisme selon l'échelle du territoire concernée :

- le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale de l'agglomération berruyère), **à l'échelle du bassin de vie**, dont le périmètre s'étend sur 60 communes et regroupe 6 intercommunalités ,
- le PLUi et carte communale pour l'échelle intercommunale et communale.

Qu'est ce que le PLU intercommunal ?

Le PLUi est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, ce qui permet, à l'heure de l'intercommunalité, la mise en cohérence de politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des territoires qui dépasse largement le cadre communal.

Comme le PLU, le PLUi comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développements durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, des annexes et des documents graphiques. La procédure d'élaboration est identique à celle du PLU.

Diverses instances sont constituées pour l'élaboration du PLUi : le conseil communautaire, la conférence des maires, la commission d'urbanisme communautaire, le comité de pilotage et le comité technique.

Le conseil communautaire de Bourges Plus du 7 décembre 2015 a prescrit l'élaboration du PLUi et la délibération a prévu les modalités de la concertation publique :

- mise à disposition **dès maintenant** aux heures d'ouverture de la mairie d'un registre d'observations et au siège de l'agglomération ;
- mise à disposition du public de toutes les pièces administratives liées à la procédure d'élaboration ;
- mise à disposition du public de porter à connaissance et de la note d'enjeux ;
- organisation d'au moins une réunion publique par commune ;
- mise à disposition des documents d'études au fur et à mesure de leur élaboration au siège de l'agglomération ;
- mise à disposition d'informations sur le site internet de Bourges Plus.

Chaque personne pourra ainsi faire part de ses remarques sur le registre d'observations mis à disposition à la mairie de Trouy ou bien les adresser au siège de l'agglomération par courrier (23-31, boulevard Foch CS 20321 Bourges Cedex).

Il s'agit donc d'un vaste chantier qui devra être mené bon train car le PLUi devra être approuvé au plus tard le 31 décembre 2019.

Déchetterie



Il est rappelé que les utilisateurs de la déchetterie à Trouy bourg doivent bâcher ou mettre un filet sur leur remorque lorsqu'ils transportent des déchets verts, branchages, etc.....

En effet, les branches ou débris tombés sur la route sont disgracieux mais sont surtout susceptibles de provoquer des accidents.

Rentrée scolaire

Beaucoup de changements cette rentrée scolaire pour nos enfants. En effet, concernant la maternelle du bourg, Mme DROUOT, étant partie à la retraite, a été remplacée par deux enseignantes à mi-temps Mmes BARGAT et BERANGER.



La classe de Grande Section, quant à elle, est assurée par Mmes COLSON et MAGNAIN (Mme MAGNAIN intervient également une fois par semaine dans la classe de la directrice Mme ROSE DA COSTA).

Côté élémentaire quelques, changements également avec l'arrivée de Mme GAUVIN à la direction, ainsi que Mmes LETORT et RAMONAS sur des postes d'adjoints.

Bienvenue et bonne rentrée à toutes.

Rentrée scolaire 2016/2017, les écoles, les services périscolaires :

Nouvelle rentrée scolaire le jeudi 1^{er} septembre avec pas moins de 389 élèves répartis sur les quatre écoles de notre commune :



Ecole maternelle TROUY BOURG: 84 élèves sur 3 classes
Ecole maternelle TROUY NORD : 64 élèves sur 3 classes
Ecole primaire TROUY BOURG : 123 élèves sur 5 classes
Ecole primaire TROUY NORD : 118 élèves sur 5 classes
Ainsi, notre commune compte donc 207 élèves à Trouy bourg et 182 élèves à Trouy nord dont 148 maternelles et 241 élémentaires.

Les animateurs périscolaires ont également fait leur rentrée et assurent l'encadrement de nos différents services. Les enfants inscrits auprès du service enfance peuvent donc fréquenter les restaurants scolaires, les accueils périscolaires et méridiens à Trouy bourg et Trouy nord, le Centre de Loisirs les mercredis à Trouy bourg.

L'équipe est composée de 7 animateurs (trices) diplômés, qui assurent l'encadrement de ces services avec un renfort des ATSEM au nord et au bourg en fonction des besoins et des effectifs.

Sécurité dans les écoles

Coté sécurité, l'état d'urgence ayant été prolongé une vigilance très particulière doit être de rigueur aux abords des écoles.

C'est dans cette optique que la Municipalité va engager un état des lieux de tous les établissements scolaires en collaboration avec le référent sûreté des services de la sécurité civile et des réunions d'information avec les différentes parties prenantes (enseignants, parents d'élèves élus, mairie) seront par la suite programmées.

En attendant ces diagnostics de sécurité, la vigilance de tous est indispensable, respectez les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires, évitez les attroupements devant les écoles et soyez attentifs à tout ce qui peut paraître inhabituel.



Espace jeunes

L'été dernier, dans le cadre de l'Espace Ados, un groupe de jeunes a créé des tags sur des supports en bois avec l'association ZO MEKA.

Cette activité, ayant remporté un vif succès auprès des jeunes, il a été décidé de la reconduire cette année pendant les vacances d'été 2016.

La municipalité a souhaité une réalisation plus grande et visible de tous au travers d'une fresque murale.

Pour ce faire, un administré de Trouy Nord a accepté que celle-ci soit conçue sur son mur.

Afin de mettre en place cette activité et mener à bien ce projet, une convention tripartite était nécessaire :

- Le savoir-faire étant apporté par l'association moyennant un coût d'intervention à hauteur de 2430 € comprenant les fournitures ;
- Les moyens techniques, matériels, humains et financiers par la Ville ;
- Le support par un administré.

Cette activité gratuite s'est adressée aux jeunes collégiens jusqu'à l'âge de 17 ans. 12 jeunes ont participé à cette activité du 22/08/2016 au 26/08/2016.

Le 26/08/2016 au soir, un petit « vernissage » sur place a été organisé pour clore l'activité et valoriser la réalisation.

Félicitations à nos jeunes artistes de la part des élus qui envisagent de poursuivre cette action.



Bilans des séjours été 2016 au Centre de Loisirs

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à l'enfance dresse le bilan du séjour été 2016. Durant ce séjour, 273 enfants ont participé aux différentes activités du Centre de Loisirs dont

TROUY :	192 inscrits	Enfants entre 3 à 5 ans :	109 enfants
PLAIMPIED :	24 inscrits	Enfants entre 6 à 8 ans :	102 enfants
LE SUBDRAY :	20 inscrits	Enfants entre 9 à 11 ans :	49 enfants
SENNEÇAY :	17 inscrits	Enfants entre 12 à 15 ans :	13 enfants:
SAINT CAPRAIS :	13 inscrits		
EXTERIEURS :	4 inscrits		
ARÇAY :	3 inscrits		

Repas et Colis de Noël aux Aînés

Cette année, le repas de fin d'année organisé par le C.C.A.S. pour nos aînés aura lieu le **dimanche 4 décembre** à l'Espace Jean Marie Truchot.

La distribution des colis se déroulera le **mercredi 7 décembre entre 15H et 17H**

- pour les habitants de **Trouy bourg**, au **Centre de Loisirs** (1 allée des Anémones)
- pour les habitants de **Trouy nord**, au **Centre Culturel** (à côté des écoles).

Chaque trucidien, âgé de 67 ans ou plus, a reçu son invitation courant septembre.

Si vous êtes concerné et n'avez pas reçu votre questionnaire, n'hésitez pas à contacter Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.



Bons cadeaux de Noël

Comme chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, le C.C.A.S. offrira des bons cadeaux d'une valeur de **20 €** :

- aux enfants placés dans des familles d'accueil trucidiennes (l'attribution est automatique)
- aux personnes avec handicap (âgées de moins de 67 ans, reconnues handicapées catégorie ou 80% d'invalidité) qui auront transmis leur demande au C.C.A.S. **avant le 30 novembre prochain.**



Programme des ateliers Seniors

Jeux de société : aux préfas de l'ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) 03 et 17 octobre - 14 et 28 novembre et 12 décembre

Marche nordique : rendez vous le 26 septembre à 14h30 place des écoles pour aller faire le tour de l'étang de Saint-Germain du Puy (avec ou sans bâtons)

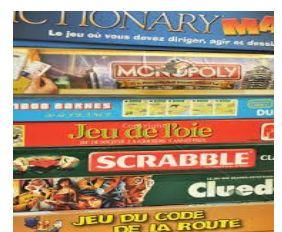
Atelier équilibre à partir du 22 septembre 14h à la salle multisports de Trouy bourg

A noter **quatre ateliers** sont prévus au cours du quatrième trimestre :

- **le yoga** du rire le 10 octobre au Centre de Loisirs à 14h30 ouvert à tous (apporter un matelas de gym)
- **relooking** le 18 novembre à 14h aux Préfas de l'Ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg (places limitées se faire inscrire)
- **un bistrot-tricot** ouvert à toutes les tricoteuses trucidiennes pour faire des carrés qui, assemblés, feront des couvertures et seront données à des associations caritatives (venir avec des restes de laine et aiguilles ou crochets si possible) le 21 novembre à 14h30 au bar Saint Michel à Trouy bourg
- **les gestes qui sauvent** : le 5 décembre à 14 h au Centre de Loisirs à Trouy bourg (ouvert à tous)

renseignements au 02 48 64 78 78

Retrouver sur facebook « les seniors à Trouy » pour voir l'ensemble de leurs activités.



Quel avenir pour le bureau de la Poste de Trouy ?



En juin dernier, Monsieur le Maire adressait à Monsieur le Directeur d'Etablissement de La Poste sis à Bourges la motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Trouy annonçant clairement son opposition à la fermeture du bureau de Trouy, motion annexée de tous les nombreux soutiens et témoignages apportés tant par les habitants que les maires et les personnalités politiques.

Une nouvelle rencontre a été sollicitée afin que Monsieur le Maire puisse défendre cette revendication légitime puisque plébiscitée par les représentants de la Ville en charge des affaires de la Commune.

Mais depuis, aucune réponse ni officielle ni officieuse ne nous a été apportée.

Silence vaudrait-il accord ?

Malheureusement non, puisque c'est dans la presse du Berry Républicain du 9 septembre que le maire et la population apprennent qu'une forte menace de fermeture pèse sur le bureau de La Poste de Trouy comme dans d'autres communes.

Apparemment, nos arguments ne sont pas de taille face aux enjeux économiques du Groupe de La Poste qui ne s'attarde pas, contrairement à ses slogans et sa stratégie de communication, à préserver la présence postale en milieu rural.

Il faut savoir que le service postal, auquel sont très attachés les Français, a connu depuis une dizaine d'années de nombreuses évolutions qui tiennent à la fois du contexte européen mais surtout des changements dans la gestion de l'entreprise La Poste.

Derrière le panneau indiquant la présence postale dans l'espace rural se distinguent différentes formes de service en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Entre rentabilité et souci d'aménagement du territoire, principe imposé par les pouvoirs publics, La Poste cherche le juste milieu. Ces évolutions produisent des impacts considérables sur les territoires ruraux et sur les habitants.

Société anonyme à capitaux 100 % publics depuis le 1er mars 2010, La Poste est un groupe structuré autour de cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique.

Le Groupe est présent dans plus de 40 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, soit le 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,7 million de clients.

La Poste distribue 25 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine.

En 2013, le Groupe La Poste a réalisé un chiffre d'affaires de 22,08 milliards d'euros, dont 17 % à l'international, et emploie plus de 266 000 collaborateurs.

Le Groupe La Poste, dans son plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir » s'est donné pour objectif d'accélérer le développement de ses cinq branches et de conquérir de nouveaux territoires. La Poste met le facteur humain et la confiance au cœur de la relation avec ses clients.

De quoi méditer ...

Pour l'heure, la Ville compte poursuivre sa revendication mais se prépare également à une fin de non-recevoir, en étudiant toutes les pistes de maintien d'un service de proximité à l'instar des expériences des autres villes : maison de services au public, relais postal géré par les commerces

Car il vaut mieux prévenir que guérir.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions et vos soutiens qui sont toujours les bienvenus.

La poste : "le déclin"

Elections 2017



Deux scrutins importants auront lieu en 2017 :

Les élections présidentielles :

Le 1^{er} tour de ce scrutin aura lieu le dimanche 23 avril et le second tour le dimanche 7 mai.

Les élections législatives :

Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 11 juin et le second tour le dimanche 18 juin.

Pour participer à ces scrutins, les électeurs qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale de la commune de Trouy devront impérativement procéder à leur inscription **au plus tard le 31 décembre 2016**.

NB : les électeurs européens inscrits sur les listes complémentaires ne sont pas autorisés à participer à ces scrutins.

Inscriptions électorales

La date limite des inscriptions sur les listes électorales pour l'année 2016 est fixée au dernier jour ouvrable du mois de décembre, soit le **samedi 31 décembre 2016**.

Chaque électeur concerné doit pour s'inscrire compléter et signer un imprimé de demande d'inscription, accompagné de la copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Cet imprimé est à disposition à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site www.service-public.fr rubrique papiers-citoyenneté, ou sur le site de la ville de Trouy www.villedetrouy.fr.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre la dernière clôture des listes (soit le 1^{er} mars 2016) et la prochaine clôture (soit le 28 février 2017) **sont inscrits d'office**, sans aucune démarche d'inscription à accomplir.

Ils recevront leur carte automatiquement début mars 2017.

Par contre, ces listes d'inscrits d'office sont basées sur les listes d'inscription à la journée de citoyenneté faite par les jeunes à l'âge de 16 ans.

Nous recevons ces listes en mairie courant octobre et adressons un courrier à chaque jeune électeur concerné.

Toute personne, domiciliée sur la commune de Trouy, n'ayant pas reçu son courrier doit se manifester en mairie avant le 31 décembre 2016.

Attention : Un jeune ayant été recensé pour la journée de citoyenneté dans une autre commune que celle de Trouy sera inscrit d'office dans cette dite commune.

Il est impératif, dans ce cas de prévenir l'ancienne commune du déménagement et se manifester en mairie de Trouy **avant le 31 décembre 2016**.

En année électorale

Lors de l'organisation d'un scrutin (comme les élections présidentielles et législatives prévues en 2017) les jeunes atteignant l'âge de 18 ans jusqu'à la veille du scrutin sont inscrit d'office.

Les jeunes concernés seront également prévenus par la mairie.

Permanence du 31 décembre 2016

En cas d'inscription de dernière minute, une permanence aura lieu en mairie de Trouy bourg le **samedi 31 décembre 2016** de 10h à 12h.

Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise en compte.

Renseignements à l'accueil de la mairie au 02.48.64.78.18

SALLE MULTISPORTS : DES DEGRADATIONS INACCEPTABLES

Le 13 janvier 2016, les services municipaux ont constaté des dégradations commises dans la salle multisports et ce, sans effraction et déclenchement de l'alarme.

Les doublages en plaques de plâtre sur ossature métallique ont été endommagés sur deux pans de la salle par des coups volontaires.

Les doublages revêtus de protection en mousse destinée à la protection des personnes dans le cadre des différentes activités sportives rendaient les détériorations peu visibles.

Selon le cabinet d'expertise missionné par l'assurance de la ville : les dommages sont liés à des chocs violents portés par la main de l'homme sur les matelas en mousse de protection et nécessairement effectués pendant l'utilisation de la salle.

A défaut de pouvoir identifier l'auteur de ces dégradations, les associations utilisatrices de cette structure sont considérées solidairement responsables.

Néanmoins et dans l'attente de la programmation des travaux de remise en état de la salle multisports, la municipalité a décidé de poursuivre la mise à disposition de la salle à titre gratuit, pour l'année scolaire 2016/2017, à toutes les associations locales dispensant des activités sportives.

Aussi, bien que la ville s'efforcera de programmer les travaux de remise en état pendant des vacances scolaires, les adhérents sont informés que cette mise à disposition est susceptible d'être suspendue en cours de saison en raison de contraintes techniques et de sécurité.

A titre indicatif, les frais de réparation à l'identique, pris en compte par l'assurance sans certitude, à ce jour, d'indemnisation, s'élèvent à près de 10 000 €. De plus, si le dédommagement est accepté, il ne le sera qu'à hauteur de 60 % (vétusté et franchise déduites).

Hors assurance, la ville a décidé de procéder au renforcement des parois ce qui induira une plus-value entièrement à sa charge d'environ 5 000 €.

À cause d'actes irresponsables et irrespectueux, ces montants font défaut à d'autres priorités.

La municipalité tient à rappeler que cette structure réalisée et entretenue par la ville doit servir l'intérêt local et donc les truciens.

Ces dégradations viennent aussi pénaliser les associations qui, grâce à leur bénévolat et leur passion, œuvrent pour la collectivité et permettent le développement d'activités indispensables à la vie de la cité.

La municipalité espère qu'une prise de conscience solidaire et collective permettra le meilleur dénouement à ce dommage.



Pré-demande passeport biométrique

Faire une pré-demande de passeport, à tout moment et sans besoin d'imprimer le formulaire

En vue de continuer à simplifier vos démarches de demande de passeport, le télé-service « Pré-demande passeport » a été **généralisé** sur tout le territoire.

Jusqu'à présent, la demande de passeport, ou son renouvellement, est faite sur le formulaire papier CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Ce télé-service « Pré-demande » permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser ce formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Qui peut utiliser ce télé-service ?

Ce télé-service est désormais accessible à tous. Si vous souhaitez déposer votre demande, vous pouvez utiliser le service de « Pré-demande Passeport ».

Comment faire une pré-demande ?

Pour utiliser ce télé-service, **créez votre compte** en quelques minutes, puis saisissez, en trois minutes, les informations dans « Pré-demande Passeport » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Vous avez fini de saisir les informations pour la « Pré-demande Passeport » ; il ne vous reste plus qu'à vous rendre en mairie de Bourges, Châteauneuf, Dun sur Auron, Mehun s/Yèvre, pour finaliser la demande avec les **pièces justificatives** et le **timbre fiscal**.

Conservez le numéro de votre « Pré-demande Passeport » : **il est indispensable à la mairie**.

Attention : veuillez-vous renseigner auprès de votre mairie avant de vous déplacer : il se peut que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

==> Pour poursuivre votre démarche : **les coordonnées de votre mairie** (ou sur l' **annuaire de l'administration** de la DILA Direction de l'Information Légale et Administrative).

Comment cela se passe en mairie ?

Grâce au numéro que vous lui aurez fourni, l'agent de mairie télécharge les informations de votre « Pré-demande Passeport ». L'agent vérifie les autres pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes.

A la fin de l'enregistrement de votre demande, l'agent de mairie vous délivre un récépissé de demande de titre biométrique sur lequel figure le **numéro de votre demande de passeport**, avec lequel vous pourrez suivre l'avancement de la **production de votre passeport en ligne** . Vous pourrez aussi suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.



Passage à l'heure d'hiver

Le passage à l'heure d'hiver se fera dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 octobre 2016 .

Les montres retardent d'une heure.

A 3h du matin, il sera 2h.

Une heure de plus = une heure de sommeil gagnée !



Nouveaux services à Trouy



Ménage
Repassage
Courses
Petits Travaux
Garde d'Enfants
Assistance Informatique
Aide Administrative

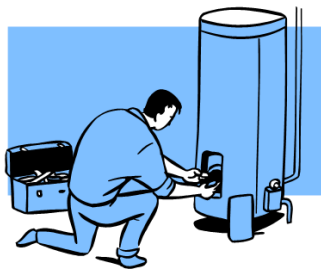
Gaëlle GOBIN

Tél. 06 60 31 97 19

gaelleservicesalapersonne@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique - G'Inprim Bourges

Le monoxyde de carbone



Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations de chauffage.

Veillez à une bonne ventilation, aérez tous les jours, pendant 10 mn même s'il fait froid et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde, les bons gestes de prévention aussi. Ce gaz est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Nettoyage des trottoirs

Chacun de nous et tenu de la faire

En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.

S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, ...

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement. Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.

Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).

ATTENTION : dans le cadre de ZERO PESTICIDE, bientôt arrêt du désherbage chimique fait par la commune.



RAPPEL

Comment sont instruites les requêtes adressées à la Mairie de Trouy ?

Afin de remplir au mieux sa mission de service public, la mairie a mis en place une procédure d'instruction des requêtes des administrés, des usagers ou des foyers truciens.

Qu'est-ce qu'une requête ?

Une requête est une demande orale ou écrite adressée à un service ou à une personne. La requête peut traduire un problème ponctuel, un besoin naissant, un dysfonctionnement mais peut également faire place à une suggestion ou proposition.

L'instruction de la requête a pour but

- d'une part, de considérer la demande,
- d'autre part d'y apporter, si possible, des réponses et de la solutionner pour éviter sa répétition,
- ou à défaut, de fournir des explications et des réponses circonstanciées.

Les exclusions

Les requêtes anonymes, irrespectueuses, injurieuses ou infondées ne pourront pas être instruites dans le cadre de la présente procédure et seront directement portées à la connaissance de l'autorité territoriale.

La procédure en quelques lignes

Les requêtes écrites, notamment par courrier, sont directement transmises aux services et aux élus en charge du domaine concerné. Les requêtes orales (physiques ou téléphoniques) sont généralement réceptionnées et enregistrées par le service accueil. Elles peuvent néanmoins être relayées par un agent, un service ou un élu.

Les requêtes sont traitées selon deux niveaux d'intervention :

- 1) les requêtes relèvent des compétences directes d'un service et ne nécessitent pas de décision municipale : elles sont prises en charge directement par le service concerné.
- 2) les requêtes nécessitent une décision municipale : elles sont consignées et présentées au maire et aux adjoints.

Dans tous les cas, une réponse doit être apportée aux requérants et celle-ci sera motivée dès lors que la demande ne pourra pas être pleinement satisfaite.

SILENCE VAUT ACCORD

Silence vaut acceptation



Le *silence gardé* pendant plus de 2 mois par l'administration sur une demande qui lui est faite vaut, sauf exceptions, accord.

Pour certaines demandes, l'acceptation peut être acquise au bout d'un délai différent. Pour d'autres, le silence gardé sur une demande vaut refus. Ces exceptions doivent avoir été prévues par un texte.

Ce service en ligne recense seulement les démarches pour lesquelles le silence gardé sur une demande vaut décision d'acceptation. Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif.

Si la recherche par mot clé ne donne pas de résultat ou si la démarche ne figure pas dans les résultats proposés, le silence gardé par l'administration peut valoir décision de rejet.

Pour davantage de précision, il convient de se rapprocher de l'administration chargée de l'instruction de la demande ou de consulter les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

[Voir la liste de toutes les démarches](#)

www.service-public.fr/demarches-silence-vaut-accord



Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

- CONSULTATION DE LA POPULATION -

Le Département du Cher et les services de l'État ont initié, en 2016, une démarche visant à établir un schéma d'accessibilité des services au public.

Cette démarche, issue de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a pour but de **renforcer l'offre de services** notamment dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Afin de mieux identifier les déficits en matière d'accès aux services au public sur le territoire départemental, il a été décidé de lancer **une consultation auprès des habitants** du Cher sous forme d'un questionnaire anonyme.

Si vous souhaitez participer à cette consultation (compter 10 minutes), rendez-vous sur les sites Internet cher.gouv.fr ou departement18.fr jusqu'au 1er octobre 2016.

A poster for a public meeting about composting. The background is a close-up of dark soil with several earthworms. A green compost bin is visible in the lower left. The text is in white and pink.

**DÉCHETS COMPOSTÉS,
TERRE EN BONNE SANTÉ**

Le compostage vous intéresse ?

Réunion publique
**mercredi 26 octobre
2016 à 18h30**
Espace Jean-Marie Truchot
avenue des cabarets, Trouy bourg

A l'issue de la réunion, un bio-seau
et un aérateur seront remis aux
personnes intéressées pour
obtenir un bon compost



Mise à disposition de salles dans le cadre d'obsèques civiles et/ou religieuses

Les communes sont de plus en plus sollicitées par les familles confrontées à un deuil pour l'organisation de cérémonies civiles permettant d'assurer un moment de recueillement auprès du défunt, même en l'absence de cérémonie religieuse, ou de vin d'honneur à l'issue des obsèques.

Le conseil municipal de Trouy a donc décidé la mise à disposition depuis le 1^{er} septembre 2016 de la salle préfabriquée et de l'Espace Jean-Marie Truchot à Trouy bourg, à l'attention des truciens ou lorsque l'inhumation doit avoir lieu dans le cimetière de Trouy.

Trois types de locations sont instaurés depuis le 1 septembre 2016.

- o La location pour l'organisation de la cérémonie civile (recueillement) : Espace Jean-Marie Truchot (salle complète)
- o La location pour l'organisation d'une réception après une cérémonie civile ou religieuse : hall et bar de l'Espace Jean-Marie Truchot, salle préfabriquée
- o La location pour l'organisation d'une cérémonie civile suivie d'une réception : Espace Jean-Marie Truchot

Les locations sont soumises à une demande écrite via un imprimé fourni par la mairie, à la présentation d'une assurance Responsabilité Civile et au versement d'une caution et sont conditionnées à la disponibilité des salles.

Les tarifs de location sont les suivants :

	Grande salle EJMT	Hall + Bar EJMT	Salle préfabriquée droit
Cérémonie civile et recueillement unique- ment	70 €		
Réception après céré- monie civile et/ou reli- gieuse		64 €	45 €
Cérémonie civile suivie d'une Réception	100 €		

La caution est fixée à 50 € pour l'ensemble des locations susvisées

Recueil des actes administratifs de la Ville de Trouy



Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il peut être consulté à l'accueil de la mairie de Trouy et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et peut également être consultable et téléchargeable sur le site www.villedetrouy.fr.

Soirée Beaujolais

La Municipalité de Trouy

en partenariat
avec la Boulangerie Jacob, la Charcuterie traiteur Papin,
l'Épicerie Panier Sympa et l'association des ASSMAT

vous invitent

le vendredi 18 novembre 2016 à 19h30

à l'Espace Jean-Marie Truchot à Trouy bourg

à la soirée Beaujolais

animée par Régis animation

Entrée gratuite

Restauration sur place sur inscription (coupon réponse au dos)

Concours des maisons décorées de Noël

Soyez nombreux à égayer nos rues cet hiver

La commission municipale «Services à la population» organise ce traditionnel concours.

Décorez votre maison tout en privilégiant les ampoules basse consommation.
Inscrivez-vous PETITS et GRANDS pour le plaisir de tous (guirlandes de lumière, lampions, Pères Noël, traîneaux, ...)

(1 inscription par foyer)

Un jury passera entre le 22 et le 27 décembre 2016 et de nombreux lots seront à gagner.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site villedetrouy.fr, rubrique manifestations.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte.

(coupon réponse au dos)

Téléthon

Le téléthon aura lieu le **vendredi 2 décembre 2016** à l'Espace Jean-Marie Truchot.

Le projet n'étant pas totalement finalisé, un flyer sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres

Une chose est sûre, le Père Noël sera présent pour récupérer les courriers des enfants.

Soirée Beaujolais

inscription à retourner en Mairie **avant le 9 novembre 2016**
suivant les places disponibles

Nom.....

Adresse.....

Tél (en cas d'annulation)

Nombre de Personnes

(Si vous vous inscrivez avec un groupe, merci de ne pas vous inscrire individuellement)

Assiette de cochonnaille (terrines maison, boudin noir, saucissonnade, fromage de tête) **3,00 € x.....**

Crottin 1,00 € x.....

Paris Brest 1,75 € x.....

Petit pain 0,35 € x.....

Le prix de la bouteille de Beaujolais sera indiqué sur place

Paiement sur place

Mairie de Trouy, Place du 8 mai 1945, 18570 Trouy - Tél : 02.48.64.78.18 - Fax : 02.48.64.74.96 - Site : villedetrouy.fr

Concours Maisons décorées de Noël

Inscription 2016

à retourner en Mairie au plus tard le 15 décembre 2016

Nom, Prénom.....

Précisez âge **si enfant**.....

Adresse.....

Décor de jour

ou

Décor de nuit

Rayer la mention inutile

Il ne sera pris en compte qu'un seul choix

Téléthon



La Caserne des Sapeurs Pompiers des DANJONS réitère la collecte de piles. En 2015 2625kg de piles usagées ont été collecté dans le cadre de l'opération 1 pile = 1 don pour le TELETHON, ce qui représentait 72% du total collecté par le département du Cher qui a fini sur la 3^{ème} place du podium des départements ayant participé à cette opération.

Cette année, l'opération commencera le 3 octobre pour finir le 17 décembre. Cela devrait donc nous permettre de faire exploser le score de l'an passé, pour atteindre voire dépasser les 4000kg !

Seules les piles et petites batteries sont acceptées, les batteries véhicules étant interdites.

Un dépôt se trouvera au Centre de Loisirs, en mairie ou mairie annexe.

ACTIVITES PERMANENTES 2016-2017

ESPACE JEAN MARIE TRUCHOT

	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Gym adultes	19h30 à 20h30		
Danse de salon		18h30 à 22h	
Country			18h15 à 20h45

SALLE MULTISPORTS		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Gym enfants	17h à 19h				
	Gym adultes	19h30 à 21h		19h30 à 20h45	20h à 20h45	19h à 20h45
	Judo		17h à 19h			
	Aïkido			18h à 19h	18h30 à 20h	
	Atelier équi- libre				14h à 16h	
	Basket					16h30 à 18h30
	Kick boxing		19h15 à 21h15			

BIBLIOTHEQUE

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Bibliothèque	17h à 19h	15h à 18h	17h à 19h	10h à 12h
Atelier des couleurs (Peinture)		18h15 à 20h30		

CENTRE CULTUREL		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Gym Talleries	18h à 20h		9h à 10h	18h30 à 19h30	
	Chorale			18h30 à 20h30		
	FolkenTroy	20h30 à 22h30 (1 lundi/2)				
	Kick Boxing		19h à 21h		19h à 21h	
Danse de salon					19h à 20h30	

Gym enfants GPE Mme LAMARQUE Nathalie 02/48/64/77/55

Judo Mr BRISSET Aurélien 06/32/35/23/34

Gym adultes Mme COLLET Monique 02/48/64/78/31

Aïkido Mr LEBOEUF Michel 06/61/49/57/52

Gym Talleries + équilibre Mme FROT Jocelyne 06/78/20/43/87

Basket Mr FEUGUEUR Stéphane 06/95/62/29/44

Kick boxing Mr DEBOSSCHERE Vincent 06/30/97/61/26

Danse de salon Mr LECOMTE Bruno 06/09/62/29/77

Folken' Troy Mr BREUILLE Christian 02/48/50/53/21

Atelier des couleurs Mme CUISINIER Marie-Christine 02/48/64/71/83

Chorale Mr CHABIN Michel 02/48/64/71/93

Country Mme FLAMANT Pascale 06/15/43/03/40

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

1er octobre	Rifles, Etoile Sportive de Trouy
8	Bourse aux vêtements, Groupement de Parents d'Élèves
9	Thé dansant, Comité des Fêtes
14	Réunion de quartier
15	Concert, Les Compagnons de Chœur
16	Thé dansant, Comité du Personnel
21	Réunion de quartier
22	Théâtre, UNC AFN
26	Réunion déchets, Bourges plus
30	Thé dansant, Age d'or



6 novembre	Thé dansant, Entente des Marcheurs de Trouy
11	Armistice et Thé dansant, Municipalité et FNACA
12	Soirée Tartiflette, Trouy Ensemble
13	Thé dansant, Espoir trucydien
16	Spectacle école maternelle bourg
18	Soirée Beaujolais, Municipalité et commerçants
19	Rifles, Etoile Sportive de Trouy Pétanque
20	Thé dansant, AAAEMD
25	Fête des nouveaux arrivants et remise lot concours maisons fleuries
26 et 27	Marché de Noël, La Ruche de Trouy

2 décembre	Téléthon, Municipalité
4	Repas des aînés
10	Dîner dansant et assemblée générale, EST Pétanque
11	Thé dansant, Musica danse
31	Réveillon, Trouy Temps Libre

AUTRES LIEUX

Mairie

Dimanche 16 octobre, 11h30, Commémoration, Hommage au soldat inconnu de la guerre d'AFN

Lundi 5 décembre, 18h30, Commémoration, Hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc

Centre culturel

Vendredi 4 octobre, Réunions de quartier

Samedi 12 novembre, Bourse aux jouets, Groupement des Parents d'Elèves

Mardi 15 novembre, Réunions de quartier

Ramassage des déchets verts sous conditions

(personnes âgées de plus de 70 ans, femmes veuves, personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de santé sur présentation d'un justificatif)

Lundi 10 octobre à Trouy nord
Jeudi 20 octobre à Trouy bourg

Lundi 14 novembre à Trouy nord
Jeudi 17 novembre à Trouy bourg



RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Même conditions que le ramassage des déchets verts.

La réinscription se fait automatiquement chaque année, il est donc inutile de s'inscrire si vous l'avez déjà fait.

Rappel : Les objets encombrants doivent être déposés devant le domicile la veille du ramassage

Pour 2016: RAMASSAGE le lundi 10 octobre

La pérennité de ce service est liée à la bonne volonté de chacun.



La collecte exceptionnelle des **Appareils Electriques** dans les déchèteries de La Chapelle Saint Ursin, Saint Just et Trouy revient du **samedi 22 au samedi 29 octobre**.

Les usagers pourront déposer tous les appareils électriques c'est-à-dire tous les appareils fonctionnant sur secteur, piles ou batteries (y compris les jouets et l'outillage de bricolage).

Pour la première année, il est également organisé une collecte exceptionnelle des **déchets spéciaux : (déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage)**

- o **Samedi 15 octobre à La Chapelle-Saint-Ursin**
- o **Samedi 22 octobre à Trouy**
- o **Samedi 30 octobre à Saint-Just**

Attention il ne s'agit pas d'une semaine de collecte comme pour les déchets électriques. En effet, les gardiens ne sont pas habilités à manipuler les déchets dangereux. C'est donc un agent de notre prestataire qui sera présent avec un véhicule sur le samedi uniquement. Les déchets dangereux apportés en dehors de cette journée ne pourront être acceptés en déchèterie.

Le reste de l'année, les habitants sont dirigés vers les déchèteries de Bourges (Danjons ou 4 Vents) ou de Saint-Doulchard pour déposer leurs déchets électrique ne fonctionnant plus et de nombreux magasins reprennent les petits appareils électriques sans l'obligation de la reprise 1 pour 1.

Pour plus d'information, <http://www.eco-systemes.fr/>. Les déchets spéciaux sont également à déposer dans les déchèteries de Bourges ou Saint-Doulchard.

Horaires des déchetteries

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

Madame, Monsieur, chers trucydiens,

La vie réserve parfois des épreuves difficiles. L'accident dont nous fûmes victimes mon épouse et moi le 30 août 2015 avec ses circonstances dramatiques, a bouleversé irrémédiablement notre vie. Je voulais remercier ici du fond du cœur, toutes les personnes qui, de multiples façons, nous ont témoigné leur soutien, leur affection, leur sympathie. Je tenais également à remercier Monsieur le Maire, le Conseil municipal et le personnel municipal, qui ont fait montre d'une humanité remarquable.

Comme beaucoup de personnes ayant vécu un événement similaire, j'ai regardé le passé à la lumière de l'essentiel : la vie ! J'en ai conservé cette évidente conviction: la vie est la plus belle lutte qui soit, il faut la respecter, la défendre et la rendre possible partout où elle est. C'est de la force de l'union et du soutien des autres qu'elle naît et s'épanouit.

C'est donc fort de cette détermination, et au rythme que m'impose ma santé, que je reprends mes activités municipales.

De nos bagarres politiques locales, J'ai soupesé, le vrai, le dérisoire et le futile. J'ai décidé de n'en garder que ce qui nous rassemble et nous fait collectivement avancer.

A la lumière de ces propos il est un sujet qui est de nature à nous rassembler : Notre mode de vie rural ! Il est aujourd'hui menacé.

Nos communes, notre département, souffrent. Nos entreprises se débattent pour exister. Notre économie locale s'étiolle au profit de métropoles plus importantes. Une partie des actifs, des jeunes, se sont éloignés voire expatriés pour envisager un avenir à la hauteur de leurs espérances.

Il faut donc démontrer à tous ceux qui, ignorant les talents, le bien-être et la richesse de nos territoires, ne réfléchissent qu'au travers du potentiel des grandes métropoles européennes.

Comme nous avons commencé à le faire en 2012 avec mon ami Jean Pierre Saulnier, il faut continuer de porter à la connaissance des édiles, le manifeste pour les nouvelles ruralités. Ce manifeste a pour ambition de démontrer et de promouvoir, le génie et la viabilité économique de nos provinces. 62 départements l'ont approuvé en se fondant en association : **les-nouvelles-ruralites. campagnes le grand pari.fr**

Je suis convaincu que c'est une volonté que nous pouvons tous partager dans le cadre d'un esprit constructif et républicain. Stéphanie Lhoste et moi, proposerons donc prochainement à Monsieur le Maire, une initiative commune.

C'est dans ce même esprit que nous nous sommes prononcé positivement pour l'adoption du compte administratif municipal 2015 ; joignant ainsi les actes à la parole.

Vous vous en souvenez, nous étions également à l'initiative d'un projet ambitieux sur le site du château Rozé. Là aussi, pour être cohérents, nous avons voté favorablement à l'achat du site par la municipalité. Il reste maintenant à concevoir et réaliser un bel ensemble public pour notre ville ! C'est l'objectif de tous. Nous sommes donc porteurs de propositions que nous vous soumettrons, le moment venu.

Dans bien des domaines, nous élaborons des propositions dans l'intérêt de tous. Au fur et à mesure de la parution des numéros de ce bulletin et du déroulement de ce mandat, nous vous les ferons partager.

Fidèlement vôtre

Stéphanie Lhoste, Pascal Goudy
Conseillers municipaux



> TROUY ENSEMBLE <

Bertrand TISSIER, Anne MICHALEUVIEZ, Marc BELLENGER

Conseillers municipaux

Belle rentrée à tous!

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers ami(e)s trucidien(ne)s,

L'heure de la rentrée a sonné après une période de repos estival bien méritée. Cette année scolaire aura été marquée par des événements dramatiques pour notre pays, qui marqueront à jamais notre histoire collective.

Au nom de l'association Trouy Ensemble, en tant qu'élus de notre République, nous vous assurons de notre détermination totale pour porter ici, à Trouy, nos valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. **Nous devons tout faire pour défendre et promouvoir notre modèle républicain et notre vivre ensemble.**

Localement, l'année aura été marquée par des différences d'appréciations importantes avec l'équipe municipale. Nous avons voté contre le budget 2016, qui n'apporte pas le soutien nécessaire aux commerces, aux entreprises, aux associations et aux citoyens.

La hausse des impôts locaux, décidé par Gérard SANTOSUOSSO et son équipe est une erreur qui pénalise encore et toujours les habitants de notre commune. Dans le même temps, le Maire et les délégués à l'Agglomération refusent toujours d'augmenter le versement transport des entreprises qui permettrait pourtant de mettre en place la gratuité des bus et d'augmenter la qualité du réseau. Faire payer les familles n'est jamais un problème, faire contribuer les entreprises si ! De même, la qualité de la collecte des déchets ménagers s'est encore dégradée.

Nous nous opposons à cette logique qui consiste à toujours faire davantage payer les particuliers tout en diminuant la qualité du service rendu.

Nous sommes pleinement mobilisés pour défendre une autre vision pour notre commune et notre agglomération. Vous pouvez compter sur notre dévouement et notre soutien.

Nous en profitons également pour vous convier à notre traditionnelle soirée festive autour d'une tartiflette, le 12 novembre 2016 à partir de 18h30, à la salle Jean-Marie Truchot (sur réservation, contact voir ci-dessous).

A toutes et tous, nous souhaitons une bonne année scolaire.

Bien sincèrement

Pour nous contacter : bertrand.tissier@yahoo.fr www.bertrand-tissier.fr
06 07 13 56 46 ET SUR TWITTER ET FACEBOOK



Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945
18570 TROUY

Tél. : 02.48.64.78.18
Fax : 02.48.64.74.96

mail : mairie.trouy@wanadoo.fr
Site : villedetrouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi 9h à 17h

Fermeture exceptionnelle
Toussaint : lundi 31 octobre 2016.
Noël : les lundis 26 et 2 janvier 2016 matin.
Le secrétariat ouvrira à 14h pour ces deux journées.

En cas d'urgence (décès), contactez l'astreinte
au 06.82.30.92

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
18570 TROUY
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture
Mercredi 13h30 à 17h

Relais Assistantes Maternelles
1 allée des Anémones
18570 TROUY
Tel 02.48.64.78.79

corinnegatimel.mairietrouy@orange.fr
dominiquenicoli.mairietrouy@orange.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h12h 14h16h
Vendredi 8h12h

Accueil Ateliers d'Eveil
Lundi 9h 11h
Vendredi 9h 11h

Fermeture du 26 au 3 janvier 2017
Fermeture des ateliers du 17 au
31 décembre 2016

Bibliothèque
3 rue du 19 mars 1962
18570 TROUY
Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi 17h à 19h
Mercredi 15h à 18h
Samedi 10h à 12h

Centre de loisirs
1 allée des Anémones
18570 TROUY

Tél : 02.48.64.73.58
mail : enfancetrouy@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Vacances de Noël pas de Centre de Loisirs

Ouverture administrative uniquement
du 19 au 23 décembre de 8h30 à 17h

Reprise le 3 janvier 2017

CCAS
1 allée des Anémones
18570 TROUY

Tél. 02.48.64.78.78
mail : corinnegatimel.mairietrouy@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h à 12h et 14h à 16h30
Mardi : 8h à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi : 8h à 12h
Jeudi : 8h à 12h et de 14h à 16h30
Vendredi : 8h à 12h

Fermeture du 26 au 3 janvier 2017 inclus
Contactez la mairie pendant cette période